

DÉPARTEMENT DE LA JUSTICE,
DE LA SÉCURITÉ ET DE LA CULTURE
LE CONSEILLER D'ÉTAT
CHEF DE DÉPARTEMENT

Théâtre Pro Neuchâtel
Madame Aurore Faivre
Monsieur Philippe Vuilleumier
Rue des Terreaux 16
2300 La Chaux-de-Fonds

Neuchâtel, le 20 janvier 2020

Révision de la loi sur l'encouragement des activités culturelles

Madame la présidente,
Monsieur,

Votre correspondance du 25 novembre dernier a retenu toute mon attention. Par ces lignes, j'ai le plaisir de vous informer que la rédaction du projet de loi et son rapport d'accompagnement avancent à bonne allure.

Cette rédaction prend en compte les éléments qui ont été évoqués lors des « tables rondes » de même que ceux soulevés lors de la Journée de la culture du 23 mars. Le compte-rendu des discussions de cette journée, qui ont participé à nourrir réflexion, sera remis prochainement à l'ensemble des participants.

Comme le veut la procédure lors de la présentation d'un projet de loi, le Conseil d'État mettra son rapport en consultation. Il l'adressera à l'ensemble des partenaires, vous en faites partie, dans le courant du printemps. Vous aurez ainsi l'opportunité de vous prononcer sur les textes qui vous seront remis. Le retour de la consultation nous donnera des indications sur l'opportunité d'organiser une nouvelle Journée de la culture avant la présentation du rapport et de la loi au Grand Conseil.

Dans l'intervalle, je vous adresse, Madame la présidente, cher Monsieur, mes salutations les meilleures.

Alain Ribaux



Conseiller d'État

Copies pour information :

- Mme Z. Béni, cheffe du service de la culture
- Mme M.-T. Bonadonna, adjointe à la cheffe du service de la culture

